



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chambéry, le 31 octobre 2023

ORDRE PUBLIC

Dispositif de sécurité à l'occasion de la fête d'Halloween

Pour que la fête d'Halloween reste un événement festif et convivial, sans risque pour la sécurité des personnes et des biens, le préfet de la Savoie a pris deux arrêtés préfectoraux le 31 octobre 2023 portant diverses **mesures d'interdiction sur l'ensemble du département de la Savoie, du mardi 31 octobre 2023 à 10h00 au jeudi 2 novembre 2023 à 8h00** :

Sont interdits :

- le port et le transport de munitions et d'objets pouvant constituer une arme, sauf pour les personnes habilitées dans l'exercice de leur mission ;
- la détention et l'usage de fumigènes, pétards ou feux d'artifice sur la voie publique, à l'exception des personnes majeures agréées ;
- l'achat et le transport d'acide, de combustibles corrosifs, carburants à emporter, gaz inflammables et de tous produits inflammables ou chimiques, sauf nécessité dûment justifiée ;
- la consommation en réunion de boissons alcoolisées, sur la voie publique, en dehors des lieux réservés à cet effet ;
- le transport et la détention d'alcool conditionné dans un contenant en verre et en métal, à des fins de consommation sur la voie publique, en dehors des lieux réservés à cet effet.

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Savoie.

Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication

Tél : 04 79 75 50 15 – 04 79 75 50 16

Mél : pref-presse@savoie.gouv.fr